

Résultat déficitaire de clôture exercice 2023 (investissement)	-28 904,04€	Résultat excédentaire de clôture exercice 2023 (fonctionnement)	172 828,24 €
--	-------------	---	--------------

RESULTAT GLOBAL A REPORTER AU BP : 143 924,20 €

Après que Monsieur le Maire ai quitté la séance, Monsieur Robert ARNAUD-COFFIN, doyen de la séance demande le vote au Conseil Municipal. Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

4- Réflexion installation système vidéosurveillance ou vidéoprotection :

En préambule, M. le Maire explique la différence entre les deux dispositifs :

- Vidéosurveillance : filme les lieux non ouverts au public (réserve magasin, entrepôts, copropriété fermée, etc...)
- Vidéoprotection : filme la voie publique et les lieux ouverts au public rue, gare, centre commercial, zone marchande, piscine, etc...)

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite aux infractions commises sur le domaine public il convient de mener une réflexion pour installer un dispositif de vidéoprotection. Celui-ci servira à assurer la protection des personnes et des biens.

Contact a été pris avec la Cellule de prévention Technique de la Malveillance et de Vidéo-protection de la Gendarmerie de Lyon. M. le Maire et ses adjoints ont rencontré M. ANTION, Adjudant-Chef, Référent sûreté, qui leur a présenté ce service qui accompagne les communes dans leur projet d'installation de vidéo-protection. Lors de cette rencontre, le volet technique, opérationnel et législatif ont été abordé.

Monsieur le Maire donne des explications à propos :

- Du cadre légal : La CNIL et le RGPD mais aussi l'autorisation préfectorale obligatoire
- Des finalités autorisées (5 points sur 11 en ce qui concerne la commune) :
 - La protection des bâtiments et installations publiques et leurs abords
 - La constatation des infractions aux règles de circulation
 - La prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol ou de trafic de stupéfiants
 - La prévention des actes de terrorisme
 - La prévention de l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets
- De la transmission des images par réseau hertzien ou fibre optique
- Des dépôts : cela consiste à positionner un dépôt de vidéoprotection du système communal au sein de l'unité de gendarmerie de Villefranche s/s.
- Du coût du dispositif estimé entre 8 000€ et 10 000€ par point vidéo (implantation, caméra, alimentation électrique, transmission des images, système d'exploitation) + la maintenance du système (entre 4% et 8% du coût total par an) + la redevance annuelle concernant le transport des images si transmission par fibre + l'entretien de l'environnement.
- Des subventions pouvant être obtenues : le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPDR), la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR), la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), le Département et l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de poursuivre afin d'élaborer un projet (définition des besoins, définition des emplacements avec les Elus et la Gendarmerie et devis estimatif).

5- Rapports des commissions communales :

Mme KHEMDOUDI rapporte au Conseil les informations de ses commissions :

- **Environnement :**

Balisage des sentiers : quelques plaques restent à changer, chacun réfléchit à trouver un matériau plus pérenne que le bois.

Installation conteneurs à Corsel : une partie d'une parcelle de terrain a été achetée pour aménager une plateforme de regroupement de deux conteneurs de grande capacité en remplacement des bacs individuels, pour raison de sécurité et d'esthétique.

Point d'apport volontaire :

Remarque est faite par M. Monnet sur les colonnes de tri inesthétiques et disparates et la possibilité de les dissimuler un peu sans toutefois occulter complètement et faciliter les dépôts sauvages.

Matinée verte : Elle aura lieu le samedi 20 avril 2024 en collaboration avec la société de chasse. Les personnes intéressées pour parcourir et ramasser les déchets sur la commune, ont rendez-vous à 8h30 sur la place Thomas Descôtes.

L'inauguration des sites de « compostage partagé » en lien avec l'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône est prévue ce même jour à 10h à la Résidence « Le Verger » et à 11h à l'Aire de jeux.

Une présentation du fonctionnement sera assurée par Laëticia FAURE, Responsable service prévention des déchets.

Auparavant des agents de la communauté d'agglomération passeront chez les habitants, ne possédant pas d'extérieur, pour leur expliquer le mode opératoire de ces sites de compostage partagé.

- **Culture et Patrimoine :**

Visites du village : Mme Guyot, Conférencière, assurant les visites proposent les dates suivantes : 23 juin, 14 et 20 juillet puis 31 août 2024.

Bannière de l'église : Elle figure dans un ouvrage édité par le Département, adressé par M. Galland, Conservateur. Réflexion est menée pour la mettre en valeur dans l'église. Contact a été pris avec l'agglomération et le Département pour une éventuelle aide financière.

Jumelage : Cette année seront fêtés les 45 ans du jumelage avec Mont-Saint-Guibert. La date du 1^{er} week-end de juillet a été proposée au Collège Communal pour fêter cet anniversaire à Cogny et ainsi profiter de festivités locales (Rosé Nuits d'Eté et festival de musique de la Villa Hispanica). La date semble convenir, il reste à définir le nombre de participants pouvant être accueilli ainsi que le montant à prévoir au budget pour cette manifestation.

Dépliant culturel : M. Alain VANIER a rencontré M. le Maire et Mme Khemdoudi pour les informer que la paroisse souhaite y faire figurer le patrimoine de l'église St Germain. Dans une autre partie seront recensés le manoir, les croix et les lavoirs, la Madone figurera également. Une réunion de travail est prévue pour recenser ces éléments.

Monsieur Benjamin MOUTET informe le Conseil des dossiers suivants :

- **Urbanisme :**

Déclarations préalables accordées ou en cours d'instruction pour :

- *La réfection de façades : 1021, Montée Saint Claude*
- *Le remplacement de menuiseries : 201, Route du Loup*
- *Le creusement d'une mare et l'agrandissement de fenêtres : 27, Impasse des Buis*

Permis d'Aménager : Division d'une parcelle à bâtir : Rue des Ecoles

Permis de construire transmis à l'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône :

- La construction d'une maison individuelle : Route de Rivolet
- La construction d'un garage et d'un mur de clôture : 579, Route de Trève Fontoin

- **Voirie et domaine public, travaux et sécurité** :

Monsieur Michel MORIN présente les travaux communaux et commente les photos concernant :

- Broyage des végétaux
- Mise en place de jardinières vers les jeux de boules
- Nettoyage du terrain à Corsel pour aménagement plateforme regroupements de conteneurs collectifs

6- Informations diverses :

6-1 : M. Alain Bétant rappelle au Conseil la réunion du 19/03/2024 à 18h30 pour l'organisation du marché artisanal. Il annonce qu'il sera assisté d'Aubin Burnichon pour la communication.

6-2 : Brigades Nature du Rhône : M. le Maire informe le conseil que « Brigades Nature » interviendront semaine 22 et 23 pour les travaux de reprise de 2 murets en pierres sèches (Route des Averlys » et chemin de la Chapelle).

Mme Francine Khemdoudi rappelle à l'assemblée que les « Brigades Nature » agissent pour la réinsertion des personnes en difficulté sociale, économique et professionnelle. Ils réalisent des prestations dans le domaine des espaces verts et naturels mais également fabriquent des composteurs.

6-3 : Démarche performancielle : M. le Maire annonce que les travaux de rénovations des luminaires d'éclairage public ont commencé en début de semaine pour une durée d'un mois. Des perturbations peuvent être engendrées pendant les travaux sur l'éclairage public.

7- Questions diverses :

Intervention de M. Maxime Troncy : Un habitant a eu des poules dévorées par un chien évadé et souhaite savoir si un garde particulier est assermenté sur la commune.

Il demande également si la mairie a reçu un courrier de Mme Ida PALDINO quant à la cession de son activité. M. le Maire lui répond que non mais qu'il la reçoit mercredi après-midi à ce sujet.

Intervention de Mme Ghislaine PERROUD : Elle demande si la mairie pourrait faire des courriers aux propriétaires déposant des déchets végétaux ou autres sur leurs propres terrains.

La séance est levée à 21h30

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL: MARDI 9 AVRIL 2024
MARDI 14 MAI 2024

